

RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION DE L'ÉCOLE PAUL-BRUCHÉSI

29 septembre 2011, 17h00, École Paul Bruchési

La réunion est ouverte, sont présents :

Caroline Beaulieu - Présidente
Danielle Charland - Trésorière
Nancy Fink - Vice-Présidente
Patrick Roy - membre de l'OPP

Discussions

Il est convenu de tenir l'assemblée générale annuelle de la Fondation à la même date que le prochain Conseil d'Établissement. Madame Danielle Charland nous avisera de cette date une fois connue. Un avis de convocation sera envoyé à tous les parents via le site web de l'école.

Caroline Beaulieu mentionne que les états financiers annuels seront préparés et finalisés avant l'assemblée générale et nous avise que la Fondation doit soumettre sa "Déclaration de personne morale" avant le 15 novembre 2011.

Il est aussi convenu d'obtenir avant l'assemblée générale le montant total de la contribution volontaire des parents versé en début d'année et étant alloué à la Fondation. Il y aurait lieu de discuter de la possibilité de séparer les versements pour l'an prochain afin de bien identifier ce qui revient à la Fondation.

Présentation de Mr. Pascal Héon, enseignant

Mr. Héon nous présente le site web Fundscrip qui pourrait permettre à la Fondation de générer des revenus avec les achats faits par les parents, amis, familles des enfants de l'école auprès de grands détaillants dans divers secteurs (alimentation, essence, articles de maison, vêtements, jouets, etc.). Cette méthode de financement ne modifie pas les habitudes de consommation et n'incite pas à consommer plus. Par contre la logistique de distribution des "cartes d'achat" est à clarifier ainsi que les méthodes de paiement. Patrick Roy propose de discuter de cette idée lors de la réunion de l'OPP prévue pour mardi le 4 octobre 2011.

D'autres méthodes de financement sont brièvement discutées, tels que ventes de poinsettias et d'agrumes pour la saison des fêtes.

Conseil d'administration

Caroline Beaulieu et Nancy Fink vont quitter leurs fonctions comme administrateurs de la Fondation à compter de la prochaine assemblée annuelle. De nouveaux administrateurs devront donc être nommés selon le règlement de la Fondation. Le conseil d'administration devra par la suite nommer un nouveau président et vice-président. Le conseil d'administration doit inclure d'office la directrice de l'école, le président ou un membre parent du conseil d'établissement ainsi qu'un représentant de l'OPP.